

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main, à Dudswell, le lundi 12 septembre 2016, à 18h 33 et à laquelle étaient présents :

Sont présents : M. Jean-Pierre Briand, maire
 M. Serge Lemieux, conseiller
 M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
 Mme Micheline Breton, conseillère
 M. Gérard Beaudoin, conseiller
 Mme Mariane Paré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absente : Mme Chantal Laroche, conseillère

Monsieur Roland Gascon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT (MAIRE)

Les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation de deux jours. La conseillère Chantal Laroche a reçu l'avis de convocation le 9 septembre 2016.

M. Jean-Pierre Briand, Maire ayant constaté la légalité de l'avis de convocation selon les articles 155, 156 et 157 du *Code municipal* et le quorum, ouvre la séance à 18h33.

Considérant que tous les membres du conseil ne sont pas présents, seuls les sujets indiqués dans l'avis de convocation pourront être discutés à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Résolution modifiant la résolution 2016-177 relativement à la réfection du barrage rue des Érables
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2. RÉOLUTION MODIFIANT LA RÉOLUTION 2016-177 RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU BARRAGE RUE DES ÉRABLES
Résolution 2016-192

Considérant que la municipalité a adopté le 6 septembre 2016 la résolution 2016-177 autorisant les travaux de réfection du barrage sur la rue des Érables à la firme AVIZO pour un montant de 17 893.00\$ plus les taxes applicables;

Considérant que les travaux selon les nouveaux plans et devis vont empiéter davantage sur la propriété de Monsieur Yichuan Wang et que celui-ci demande une compensation de 4 200\$;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité

De modifier la résolution 2016-177 en ajoutant à la fin de la résolution les alinéas suivants :

« D'autoriser le versement d'un montant de 4 200\$ en compensation final pour les travaux effectués sur sa propriété ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une quittance pour les travaux. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens présents dans la salle pour ceux qui veulent des informations supplémentaires sur les sujets traités à l'ordre du jour.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Pierre Briand, Maire, déclare la séance close à 18h35.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Micheline Breton propose la levée de la séance à 18h35.

Jean-Pierre Briand
Maire

Roland Gascon,
Directeur général/secrétaire-trésorier par
intérim